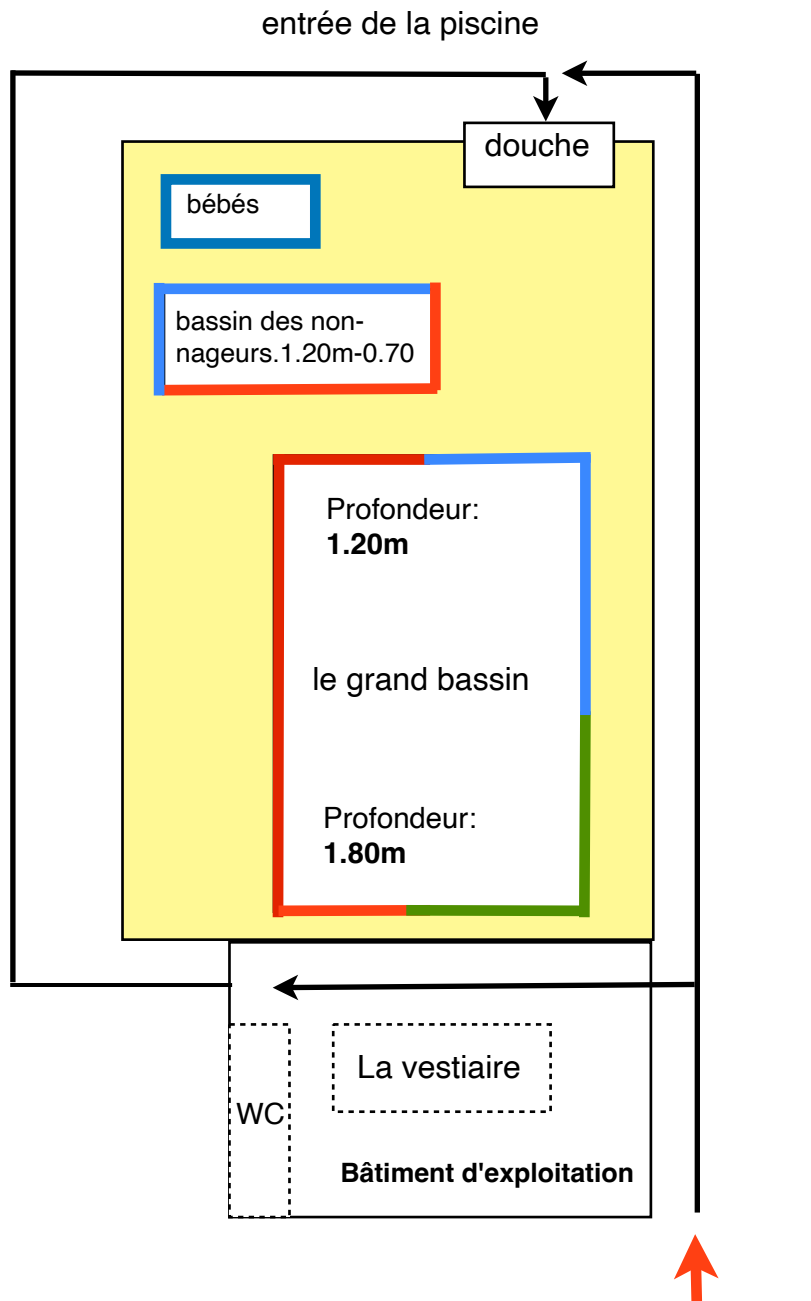


RÈGLEMENT DE LA PISCINE

valable depuis la saison 2012

1. La piscine est privée. Pendant la saison de baignade les campeurs sont autorisés d'entrer dans le piscine. La famille du propriétaire peut fournir le piscine à plusieurs personnes ou au publique. Touts les hôtes sont obligées de présenter leur autorisation d'accès.
2. La saison de baignade dure normalement de mi-mai à mi- septembre. Les heures d'ouverture sont publiées à l' entrence du piscine. **Hors des heures c'est interdit d'entrer le terrain.** Autorisations spéciales restent réservées.
3. Par mauvais temps où fable taux de fréquentation la picine peut être fermée. Les opérateurs de la piscine garantissent les exigences pour les bains publics
4. Die Betreiber des Schwimmbades garantieren eine den Anforderungen für de qualité de l'eau appropriée. Ceci est vérifié régulièrement par un laboratoire cantonal.
5. Les prix d'entrée sont répertoriés dans la réglementation tarifaire pour les baigneurs
6. Les chiens ou d'autres animaux est interdite dans toute la zone de baignade (pelouse, terrain de bassin)
7. La zone de baignade peut seulement entrer par l'entrée au nord du bâtiment principal et les trois bassins (25m x 11m/10m x 4m / 1m x 2m) seulement par la canivelle de douche. **C'est obligatoire de prendre une douche et laver ses pieds avant de prendre une douche!**
8. **Nager à vos propres risques!** Il n'y a pas supervisé régulière et continue pendant les heures d'ouverture de bain
9. Les enfants sont seulement autorisés à entrer qu'accompagneés d'un adulte. Les parents sont responsables pour leurs enfants.
10. Nous vous encourageons à nager au moins par deux et tenir prêt à un portable pour les appels d'urgence. (**numéro d'appel d'urgence: 144 où 1414 REGA**).
11. Pour les grands groupes, un maître-nageur peut être demandé à certains moments.
12. La prévention des accidents doit être donnée plus grande attention:
Il est interdit de
 - prendre un bain après un repas principal
 - sauter à l'eau après une surchauffe sévère
 - sauter de la terrasse de la maison
 - courir, jouer à chat perché où piquer dans l'eau sur les plaques autour le bassin.
14. Les radios et les instruments peuvent être mis sous tension tranquillement. Si un voisin se sent perturbé les appareils doivent être éteints.
15. Les déchets de toute nature sont à jeter dans les vaisseaux d'attente. **Il convient de veiller strictement à ce que l'eau du bain ne soit pas contaminée par des aliments.** Les parents sont invités à accompagner leurs enfants avant de se baigner aux toilettes.
16. S'il vous plaît notez les différentes zones de repos et des jeux.
17. Il est possible d'allumer un feu en certain places. Le bois de chauffage peut être amené ou achetée chez nous. Les cendres sont disposé du Seeland Camp.
18. Ceux qui ignorent les instructions et les règlements du maître-nageur peuvent être indiqué de l'endroit. (Sans remboursement des frais d'entrée payés).



Sauts sont interdits !



Sauts de pieds sont autorisés



Plangeon et saut de pied sont autorisés.



La zone clôturée ne peut entrer dans les robes de bain. Chaussures, gomme à mâcher, du repas, de boire et de fumer doivent être déposés à l'extérieur. Il faut veiller à ce que l'eau du bain ne soit pas contaminée!



entrée:
piscine
caisse
kiosque
café
vestiaire
toilettes